

# Charte du bien vivre ensemble

Applicable à compter du 15 décembre 2022

## AU RESTAURANT SCOLAIRE

**Restaurant scolaire de Guerlédan**  
**Charte du bien vivre ensemble**

**Le chef de table :**

- S'installe sur la chaise de couleur différente.
- Veille au calme.
- Aide au service.
- Peut aller remplir les pichets d'eau jusqu'à la moitié.
- Veille à la propreté de sa table en allant chercher une lavette propre.
- Fait respecter le protocole de débarrassage.
- Il est le seul de sa table à avoir le droit de se lever.

Etablie par les enfants, les agents,  
avec le concours des enseignants.

04 novembre 2022

**Restaurant scolaire de Guerlédan**  
**Charte du bien vivre ensemble**

**Protocole de débarrassage :**

1. Ranger les assiettes calmement, les déchets sur l'assiette de dessus.
2. Placer les couverts dans le panier.
3. Empiler les verres quatre par quatre.
4. Placer le tout au milieu de la table.
5. Passer la lingette.

Etablie par les enfants, les agents,  
avec le concours des enseignants.

04 novembre 2022

## Restaurant scolaire de Guerlédan

# Charte du bien vivre ensemble

Il est autorisé de (ou d')	Il est obligatoire de (ou d')	Il est interdit de (ou d')
Demander la permission pour aller aux toilettes.	Entrer et rejoindre sa table dans le calme.	Crier, dire des gros mots, se moquer, pousser, taper, insulter, harceler.
Discuter calmement, à voix basse.	Avoir les mains propres.	Se lever si on n'est pas chef de table.
Boire plusieurs verres d'eau.	Être poli avec tous les adultes et tous les enfants.	Applaudir quand une chaise ou quelqu'un tombe. Soulever les tables, faire des batailles avec les pieds.
Dire je n'aime pas.	Dire bonjour, s'il te plaît, merci.	Gaspiller l'eau.
Prendre un peu quand on n'aime pas.	Lever la main si on veut quelque chose.	Jeter la nourriture, faire n'importe quoi avec.
Se servir seul.	Respecter les autres enfants et les agents, s'excuser si on fait une bêtise.	Jouer avec les couverts.
De demander du supplément.	Respecter le matériel.	Aller aux toilettes sans demander. Sauter dans les bacs de fleurs.
Aider son voisin.		Faire les fous dans les toilettes.
Déplacer quand on est chef de table.		Quitter le restaurant.

> Sanctions : avertissement verbal / recopier la case concernée / recopier la colonne des interdits / recopier toute la charte / convocation des parents.

> Avertissement aux parents / exclusion temporaire ou définitive.

Etablie par les enfants, les agents, avec le concours des enseignants.

04 novembre 2022

## SUR LA COUR DE RECREATION

### Sur la cour pendant le temps périscolaire (Commune de Guerlédan)

# Charte du bien vivre ensemble

Il est autorisé de (ou d')	Il est obligatoire de (ou d')	Il est interdit de (ou d')
S'amuser, jouer.	Respecter les adultes et les enfants.	Dire des gros mots, insulter, menacer, faire mal avec des coups ou des mots, faire des croche-pieds, se battre, harceler.
Jouer selon les plannings.	Respecter les règles, respecter le matériel.	Sortir de la cour, dépasser la ligne rouge, aller dans les classes, aller aux toilettes sans demander.
Courir sans faire tomber les autres.	Laisser les autres s'exprimer, s'excuser quand on fait mal.	Monter sur les barrières, le portail, les fenêtres, aux grillages, se cacher en haut de la pente.
De rire, de parler sans crier.	Aider les autres s'ils se blessent.	Jeter les jouets, casser les jeux.
Se reposer, jouer tout seul.	Prêter les jeux, ranger les jeux, jouer calmement sous le préau quand il pleut.	Jeter des cailloux.
Aller aux toilettes, aller boire après avoir demandé.	Ramasser les papiers et les jeter à la poubelle.	Jouer avec la terre.

> Sanctions : avertissement verbal / recopier la case concernée / recopier la colonne des interdits / recopier toute la charte / convocation des parents.

> Avertissement aux parents / exclusion temporaire ou définitive.

Etablie par les enfants, les agents, avec le concours des enseignants.

04 novembre 2022



**Commune de Guerlédan**

2, rue Sainte-Suzanne  
Mûr-de-Bretagne  
22530 GUERLEDAN  
Tél : 02.96.28.51.32

## Charte du bien vivre ensemble

Applicable à compter du 15 décembre 2022

**COUPON à retourner en Mairie avant le 30 novembre 2022**

Je reconnais avoir pris connaissance de la « **charte du bien vivre ensemble** » concernant les services périscolaires de la commune de Guerlédan (envoyée par mél via l'école).

Cette charte est également disponible sur le site de la commune [www.mairieguerledan.bzh](http://www.mairieguerledan.bzh) – rubrique « mon quotidien – Enfance jeunesse » puis « restaurant scolaire – Garderie – ALSH »

Je m'engage à respecter cette charte. Dans le cas contraire, les sanctions adéquates seront prises.

Fait à ....., le .....

Nom et prénom de l'élève : .....

Ecole : ..... Classe : .....

Signature de l'élève :

(Ecrire la mention « Lu et approuvé »)

Nom des parents : .....

Signature des parents :

(Ecrire la mention « Lu et approuvé »)